



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 55417

Texte de la question

M. Dino Ciniéri attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés budgétaires que rencontrent les foyers-logements destinés à héberger des personnes âgées valides ou semi-valides, dues au refus de compagnies d'assurances privées de garantir les risques liés à l'absentéisme du personnel. En effet, les assureurs se désengagent et ces structures ne pourront, dans un avenir proche, continuer à assumer la progression importante de leur prime d'assurance dont le taux est calculé sur la base salariale totale de l'établissement. À titre d'exemple, pour un établissement de sa circonscription, ce taux est passé de 5,25 % en 2001 à 12,5 % en 2005. Face à cette situation, il lui demande quelles sont les intentions de son ministère afin de trouver une solution à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Dino Ciniéri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55417

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 501